

COMMUNE DE
SERMERSHEIM
67230



ARRETE TEMPORAIRE

Portant règlementation de la circulation
Rue du Ried au niveau du pont sur l'Ill

Le Maire de la Commune de Sermersheim,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 à 6 et 2542-1 à 4 ;

VU le Code de la Route et notamment l'article R 44 et R 225- ;

VU l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté du 7 juin 1977 ;

VU l'arrêté R 28 – 15 du Code Pénal ;

CONSIDERANT la demande de M. Arnaud DIEBOLT représentant la société Visualing sise 84 route de Strasbourg à Haguenau en charge de la maîtrise d'œuvre des travaux du pont de l'Ill ;

CONSIDERANT que pour assurer la sécurité des usagers du pont sur l'Ill et le bon déroulement des travaux, il convient de réglementer la circulation rue du Ried ;

ARRETE

Article 1^{er} : Pour permettre les travaux :

- Inspection du pont sur l'Ill à l'aide d'une passerelle négative
- Travaux réalisés le 06/11/2025 de 8h à 17h
- Lieu : Pont sur l'Ill à Sermersheim

Les restrictions ci-dessous seront mises en place pendant toute la durée des travaux :

- Route barrée entre le 35 rue de l'Ill et le 2 rue du Ried
- Traversée du pont sur l'Ill interdite à tous les usagers

Article 2 : Des panneaux de signalisation conformes aux types fixés par les règlements en vigueur seront placés pour attirer l'attention des usagers sur ces restrictions.

Article 3 : Toutes infractions aux dispositions du présent arrêté seront poursuivies conformément aux lois en vigueur.

Accusé de réception en préfecture
067-216704643-20251028-TE_2025-34-AI
Date de télétransmission : 28/10/2025
Date de réception préfecture : 28/10/2025

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Sous-Préfet, arrondissement de Sélestat-Erstein
- M. le Cdt de la Brigade de Gendarmerie de BENFELD
- Unité Technique du Conseil Départemental d'Erstein
- SMICTOM
- SDIS et Chef de Section Sapeurs Pompiers de Sermersheim
- M. Arnaud DIEBOLT, Visualing (demandeur)

Sermersheim, le 28 octobre 2025

Le Maire,

Fernand WILLMANN



Accusé de réception en préfecture
067-216704643-20251028-TE_2025-34-AI
Date de télétransmission : 28/10/2025
Date de réception préfecture : 28/10/2025